

N° 06/2025 du 04/03/2025

Objet : Sollicitation d'une subvention FIPD 2025 relative à l'acquisition d'une caméra piéton et d'un gilet pare-balle de sécurité pour l'équipement du service d'ASVP

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire d'instruction de l'appel à projet du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour les équipements de police municipale (programme S-PM),

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire,

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel afin d'assurer le service d'ordre municipal avec le plus possible de sérénité et de sécurité pour les agents de la commune,

DECIDE

1 – La Commune d'Ablis sollicite du FIPD 2025 l'attribution d'une subvention de 450 € pour l'acquisition d'une caméra piéton et d'un gilet pare-balle.

Fait à Ablis, le 04 mars 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

